

JAPON : LES VOYAGES D'AFFAIRES

Les services des passeports et visas	Pour avoir plus d'informations sur les formalités à l'entrée, vous pouvez vous rendre sur le site Internet du Ministère des Affaires étrangères japonais. Pour savoir où se trouvent les ambassades et consulats du Japon dans votre pays, allez sur le site du Ministère des Affaires étrangères du Japon.
Les précautions sanitaires	Il est recommandé que toute personne âgée de 16 ans et plus soit entièrement vaccinée contre la COVID-19 avant le voyage et présente, si nécessaire, une preuve de vaccination contre la COVID-19 à la frontière. Les informations à jour sur toutes les exigences sanitaires d'entrée ainsi que sur les vaccins de routine et recommandés pour le Japon sont fournies sur les pages dédiées des sites web TravelHealthPro et CDC. Bien qu'il n'existe aucune exigence officielle en matière de vaccination, les vaccins suivants sont fortement recommandés : tétanos, diphtérie, varicelle, grippe, rougeole, hépatite A et B, rage et poliomyélite. Lors d'un séjour à Hokkaido, dans la préfecture de Shimane et à Honshu, la vaccination contre l'encéphalite à tiques est recommandée. Dans les zones rurales, la vaccination contre l'encéphalite japonaise est conseillée. Compte tenu de l'épidémie de grippe aviaire, il est recommandé d'éviter tout contact avec des volailles ou des oiseaux vivants et d'éviter les marchés aux oiseaux.
Conseils de santé aux voyageurs	Vous pouvez consulter les derniers conseils du gouvernement français sur les conditions sanitaires requises pour se rendre à l'étranger, y compris les vaccins de routine et les vaccins recommandés pour les voyages à l'étranger, sur le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.
Pour plus d'information sur les conditions de sécurité	Les avertissements de voyage actuels du Département d'Etat américain Consultez les conseils aux voyageurs du ministère français des affaires étrangères.
Les numéros d'urgence	Police : 110 Pompiers et Ambulances : 119 Urgences maritimes : 118 Tokyo Metropolitan Centre de santé et d'information médicale - avec un service d'interprétation d'urgence en anglais : 03-5285-8185
Télécommunication	Suffixe internet : .jp Pour téléphoner du Japon, composez le : 00 Pour téléphoner le Japon, composez le : +81
Payer	Il peut être utile d'arriver dans le pays avec quelques Yen en poche. Mais plutôt que d'aller dans un bureau de change, qui peut se révéler onéreux, ou d'utiliser des chèques de voyage, qui sont parfois longs à changer, mieux vaut utiliser les DAB des banques pour retirer des Yen directement. Les paiements se font en général en liquide. La carte de crédit est aussi utile, mais elle n'est acceptée que dans les établissements les plus grands. Les DAB sont faciles d'accès tout au long de la journée et vous en trouverez en grand nombre dans les aéroports et les centres villes. Les chèques de voyage ne sont généralement pas acceptés en dehors des grands hôtels.
Trouver un hôtel	Organisation nationale du tourisme japonais
Visiter	Office du tourisme national du Japon Le Ministère de la Terre, des Infrastructures et du Transport est responsable des questions touristiques - site Internet de la politique touristique du Japon. (en anglais)